

A savoir pour les passagers des autobus scolaires



Montgomery County Public Schools (MCPS) fournit un service de bus pour :

- Les élèves de l'élémentaire qui résident à plus de 1 mile de distance de marche de l'école. *
- Les élèves du collège qui résident à plus de 1,5 mile de distance de marche de l'école. *
- Les élèves du lycée qui résident à plus de 2 miles de distance de marche de l'école. *
- Les élèves exposés à des conditions dangereuses pour les piétons, quelle que soit la distance de l'école (autoroutes à plusieurs voies, zones de construction, etc.), comme établi par le Département des Transports de MCPS.
- Les élèves de l'éducation spécialisée, Magnet, doués/talentueux et certains programmes de formation professionnelle/d'enseignement qui ne sont pas offerts à l'école d'origine de l'élève.

*Un dixième de mile peut être ajouté pour établir une limite raisonnable.

Élèves

Les élèves sont en permanence responsables de leur comportement et de leur maîtrise de soi dans le bus et aux arrêts de bus. Les élèves perturbateurs peuvent menacer la sécurité de tous les passagers en distrayant l'opérateur du bus, en rendant ainsi le trajet en bus vers et depuis l'école une expérience désagréable et même intimidante pour les autres élèves. Les élèves sont tenus d'obéir aux instructions de l'opérateur d'autobus tout comme ils suivraient les instructions des enseignants et des administrateurs scolaires.

Parents

Les parents peuvent contribuer à la sécurité de tous les élèves en s'assurant que leurs enfants connaissent les règles et la bienséance du bus qui contribuent à assurer des trajets en bus sûrs, ordonnés et agréables. Pour les élèves de l'élémentaire et du collège, il est recommandé qu'un parent ou d'autres adultes attendent à l'arrêt de bus avec les élèves pour surveiller et superviser leur comportement et aider en cas de problème, comme un bus en retard.

De nombreuses lignes sont conçues de manière à ce que les élèves n'aient pas à traverser une route majeure pour emprunter le bus. Ceci est indiqué sur les descriptions de ligne par "RSO" (côté droit uniquement), à côté de la notation de l'arrêt de bus. Les parents ne doivent pas permettre à leurs enfants de s'affranchir de cette mesure de sécurité en traversant la route pour se rendre à un arrêt d'autobus différent s'il y en a un de leur côté de la rue. Les parents doivent contacter leur responsable de dépôt si aucun bus ne s'arrête de leur côté de la rue.

La communauté

Les parents sont responsables de leurs enfants lorsqu'ils se rendent à l'arrêt de bus scolaire, à l'arrêt de bus, et sur le chemin du retour de l'arrêt de bus. Les enfants doivent arriver à leur arrêt du bus au moins cinq minutes avant l'heure de ramassage indiquée. Les parents sont responsables de leurs enfants lorsqu'ils arrivent à l'arrêt de bus dans l'après-midi et doivent s'assurer de retrouver leur enfant à cet arrêt, ou s'assurer qu'un adulte responsable ou que la personne en charge soit présente pour accompagner l'enfant prudemment à sa maison ou chez la personne qui le prend en charge après l'école. Les parents doivent donner des directives à leurs enfants leur expliquant l'endroit où descendre du bus et les familiarisant avec différentes situations singulières susceptibles d'avoir lieu à l'arrêt du bus, ou leur indiquer des points de repère avant qu'ils ne prennent le bus pour la première fois, afin qu'ils connaissent clairement l'arrêt où ils doivent descendre de l'autobus.

Veillez noter que : Les conducteurs d'autobus ne connaissent pas tous les responsables de chaque enfant qui peuvent prendre un enfant à une date donnée et ne sont pas en mesure de faire correspondre chaque enfant à un adulte spécifique. Lorsque les élèves descendent du bus, ils sont entièrement à la charge du parent/tuteur légal ou d'une personne qui les prend en charge. Ils sont responsables de retourner à la maison à pied si aucun parent/tuteur légal ou toute autre personne qui s'occupe d'eux n'est présent.

Si habituellement, vous accueillez votre enfant à l'arrêt du bus et vous ne pouvez pas venir un jour donné, veuillez appeler l'école bien avant la fin de la journée scolaire et demander à ce que votre enfant soit gardé à l'école pour être récupéré plus tard, plutôt que d'être mis dans le bus à la fin de la journée.

L'enseignant du Kindergarten discutera en détail du sujet de la sécurité dans le bus, au cours de la première semaine de classe. Il est très important de respecter les règles de sécurité pour monter dans le bus, pendant le trajet et pour descendre du bus. Passer en revue les règles de sécurité avec votre enfant garantira la sécurité du bus.

Si vous souhaitez que votre enfant soit supervisé(e) par un adulte en retournant à la maison à pied après l'arrêt du bus, nous recommandons ce qui suit :

- Faites en sorte que vous, ou un autre responsable en charge de votre enfant, soyez à l'arrêt du bus avant l'heure normale où le bus dépose l'enfant, étant donné que l'autobus scolaire bus pourrait arriver plus tôt que l'heure prévue à n'importe quel jour.
- Planifiez à l'avance pour qu'un autre adulte qui est normalement à l'arrêt du bus puisse s'occuper de votre enfant si vous n'êtes pas là.
- Si vous avez une urgence et vous ne pouvez pas vous rendre à l'arrêt de bus, veuillez appeler l'école avant la fin des classes et demander à ce qu'on garde votre enfant à l'école pour le prendre plus tard au lieu de le mettre dans le bus scolaire. Veillez à ce que vous avez toujours le numéro de téléphone de l'école avec vous en cas d'urgence.
- Veillez à ce que votre enfant sache et puisse être en mesure d'identifier le bon arrêt de bus et comprendre qu'il ne doit pas descendre à n'importe quel autre arrêt.
- Prenez des dispositions pour qu'un élève "copain" plus âgé marche jusqu'à la maison avec votre enfant, ou permettez à votre enfant de rester chez l'autre élève jusqu'à ce que vous soyez en mesure de venir le chercher. N'oubliez pas de vous mettre en accord avec le parent de l'autre élève en organisant ce plan.
- Veillez à ce que votre enfant sache ce qu'il doit dire au conducteur du bus, avant de descendre de l'autobus, si quelque chose "ne va pas." Cela inclut : une situation où un parent ou une

personne responsable de votre enfant qui est généralement à l'arrêt du bus n'est pas visible, si l'élève manque son arrêt ; ou si l'élève a pris le mauvais autobus et ne reconnaît pas l'arrêt ou des adultes qui lui sont familiers.

Une fois que l'élève descend du bus, vous pouvez alors assurer que votre enfant est supervisé comme il convient.

À l'arrêt de bus, les élèves doivent :

- Arriver 5 minutes avant l'heure prévue.
- Maintenir une ligne ordonnée en vue de monter rapidement dans le bus, sans se bousculer ni pousser.
- Rester en dehors de la chaussée.
- Tenir compte des jardins, des allées, des maisons, des bâtiments et des propriétés privées à proximité.
- Se diriger vers l'autobus qu'une fois qu'il s'est arrêté et que le conducteur a signalé que la sécurité est assurée.

Dans le bus, les élèves doivent :

- Se comporter correctement, comme s'ils étaient dans une salle de classe.
- Maintenir l'allée et la porte de secours dégagées de toute obstruction.
- Garder leurs bras, leurs pieds et leur tête à l'intérieur du bus en permanence.
- S'asseoir et faire de la place pour que les autres puissent s'asseoir également. Une fois les modalités du transport en bus effectuées au début de l'année scolaire, il n'est pas permis de rester debout.
- Jeter les déchets dans les poubelles dédiées.

De retour à la maison, les élèves doivent :

- Marcher 10 pieds devant l'autobus arrêté ; s'ils doivent traverser la route, ne traverser qu'après que l'opérateur de l'autobus a indiqué que la sécurité est assurée.
- Ne pas essayer de diriger la circulation à la sortie du bus.

A aucun moment les élèves ne peuvent :

- Apporter des animaux, de l'alcool, des drogues, du tabac, des armes, des récipients en verre ou des explosifs dans le bus.
- Adopter un langage ou des gestes vulgaires, se battre ou se livrer à du harcèlement sexuel ou à toute autre conduite incorrecte et/ou illégale.
- Jeter tout papier ou objet dans le bus ou par les fenêtres.
- Actionner les issues de secours sans autorisation, sauf en cas d'urgence.
- Fumer, boire, manger ou écouter du contenu sans écouteurs.
- Endommager ou dégrader toute partie du bus.
- Monter dans un bus différent de celui auquel ils ont été affectés, à moins qu'ils n'aient l'autorisation écrite d'un parent et l'autorisation du directeur.